

V. Conseil Supérieur de l'Education Nationale

3^e trimestre 1948-49 — 1^{er} trimestre 1949-50

La Section permanente du Conseil d'Enseignement du Second Degré s'est réunie le 24 mars 1949.

Elle a accepté le principe de la création d'une Commission d'études pour l'examen d'une réforme générale du Second Cycle de l'Enseignement du Second Degré (1). En présence d'un projet préparé par l'Enseignement technique pour la création d'une section *Etudes économiques*, l'Assemblée a décidé que des représentants de l'Enseignement technique participeraient aux travaux de la Commission lorsque ce projet viendrait en discussion.

Afin de permettre une représentation équitable des Spécialités, il a été admis que la Commission serait composée des membres de la Section permanente du Second Degré et qu'elle pourrait appeler en consultation toute personne ou tout représentant d'association qualifié.

La Section permanente a adopté quelques modifications au Brevet d'études du Premier Cycle du Second Degré. On en trouvera la teneur dans les B.O. n° 20 du 21 avril 1949 (pages 1289 et 1290) et n° 21 du 28 avril 1949 (pages 1377 et 1379).

Nous signalons également à nos collègues la circulaire du 3 juin 1949 (B.O. n° 27, pages 1816 et 1817) relative à l'entrée des élèves des Cours complémentaires d'enseignement général en classe de Seconde des Lycées et Collèges.

Un projet de décret portant modification du statut des Ecoles Normales Supérieures de Saint-Cloud et Fontenay-aux-Roses a été repoussé.

Enfin, la Section permanente a adopté un projet d'arrêté relatif aux programmes d'enseignement ménager du Second Cycle (Cf. B.O. n° 35 du 8 septembre 1949, page 2409).

Les travaux de la Commission d'études pour la réforme du Second Cycle ont commencé le 5 mai 1949. Il a été procédé à un examen du projet déposé par l'Union des Naturalistes et prévoyant le dédoublement des sections C et Moderne en :

Section C normale.

- » C Sciences expérimentales.
- » M normale,
- » M Sciences expérimentales.

Au cours de la séance, et d'accord avec M. LACROIX, président de la Franco-Ancienne, j'ai déclaré qu'il m'était impossible de m'associer à tout projet qui ne comporterait pas le latin ou les mathématiques comme élément culturel de base jusqu'au niveau de la Première inclusivement. On verra,

(1) Voir le compte rendu de l'Assemblée générale de 1949.

par la suite, que nous avons réussi à faire respecter ce principe dans toutes les sections.

De nouvelles réunions ont eu lieu les 19 mai, 24 mai, 2 juin, 16 juin, 20 juin. Des diverses discussions résultait alors la situation suivante, en ce qui concerne les mathématiques :

Section A : sans changement pour l'horaire obligatoire et le programme ainsi que les sanctions, mais suppression de l'horaire facultatif en raison de la création éventuelle d'une :

Section A' : latin-grec-sciences comportant, en mathématiques, les mêmes horaires, programmes et sanctions que la Section C ;

Section B : sans changement, avec maintien des mathématiques facultatives et de l'option au Baccalauréat ;

Section C : sans changement ;

Section C-Sc. expérimentales (ou C') : avec addition de sciences naturelles, mais maintien des horaires, programmes et sanctions de la Section C pour les mathématiques ;

Section Mod. : sans changement ;

Section Mod.-Sciences expérimentales : mêmes remarques que pour la Section C'.

Enfin une section nouvelle, présentée par l'Enseignement technique, et que nous appellerons provisoirement *Mod.-Sciences humaines et économiques* a fait l'objet de longues discussions avec les représentants du Technique. En mathématiques, nous sommes arrivés à un accord sur les bases suivantes : maintien de la partie culturelle essentielle des programmes de Seconde et de Première ; suppression de la géométrie cotée et du pseudo-calcul intégral concernant les aires et volumes des corps ronds ; adjonction d'un programme de mathématiques appliquées et de statistique élémentaire ; épreuve écrite de 4 heures portant sur le programme général et les mathématiques statistiques.

Des points de friction subsistaient encore sur les horaires et sur certaines propositions à échéance plus lointaine (2^e partie).

Aussi n'avions-nous pas été peu surpris de constater que l'Enseignement technique inscrivait son propre projet, isolément, à l'ordre du jour de la Section permanente du 8 juillet et du Conseil Supérieur du 12 juillet.

Conformément aux principes adoptés en mars, nous avons voté contre l'adoption, en rappelant que les projets étudiés en Commission formaient un ensemble dont nous ne pouvions accepter la disjonction.

Rejeté par les Sections permanentes de l'Enseignement du Second Degré et de l'Enseignement Supérieur, le projet de Baccalauréat et de Section *Sciences économiques*, a été retiré de l'ordre du jour du Conseil Supérieur sur demande de M. BRISSON, Directeur général de l'Enseignement technique. Les travaux de la Commission ont repris le 24 novembre dernier. Sur l'horaire de mathématiques (2^e et 1^{re}), qui restait à discuter en ce qui concerne la Section *Sciences économiques*, l'accord a pu se faire sur la base de

3 heures d'enseignement général et 2 heures de travaux dirigés. A l'écrit du Baccalauréat : composition écrite de 4 heures avec coefficient 3.

Ces projets seront soumis aux divers organismes du Conseil Supérieur dans le courant du deuxième trimestre 1949-50 (1).

L'étude de la deuxième partie est moins avancée. En ce qui concerne le Baccalauréat économique (2^e partie) l'accord pourrait se faire sur la base du programme de Sciences expérimentales avec adjonction de mathématiques appliquées et de statistique. Mais il nous semble impossible d'accepter, à l'écrit, l'option qu'on nous propose entre langue vivante et mathématiques.

Certains représentants de l'Enseignement technique consentiraient à l'épreuve écrite obligatoire si le Baccalauréat Sciences expérimentales (2^e partie) en obtenait une. Nous avons engagé des conversations dans ce sens avec les représentants de l'Union des Physiciens, conformément aux directives reçues des membres de l'Association lors d'une enquête récente. Ces pourparlers semblent devoir aboutir à un accord ; des entrevues auront ensuite lieu avec des représentants de l'Enseignement technique. Il va sans dire que nous recevrons très volontiers toutes les suggestions de nos collègues ; le Comité a d'ailleurs été tenu au courant des travaux des Commissions.

Revenons maintenant sur les travaux du Conseil Supérieur.

La Section permanente du Second Degré s'est réunie le 8 juillet 1949.

Elle a admis le principe d'une deuxième session de l'examen d'entrée en Sixième en octobre 1949.

Elle a adopté, malgré mon opposition — parce que j'estimais que la question devait être jointe au projet général de réforme — des modifications aux horaires de l'éducation musicale, du dessin facultatif en Première et de l'enseignement ménager. (V. B.O. n° 35 du 8 septembre 1949, page 2411).

Ont été également discutés divers projets relatifs à l'Agrégation d'arabe, aux fraudes au B.E.F.C., aux Agrégations féminine et masculine des Lettres, à la Licence d'enseignement des langues vivantes et au statut de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer.

Le Conseil Supérieur s'est réuni les 12 et 13 juillet 1949.

Parmi les projets étudiés citons ceux qui intéressent directement ou indirectement les mathématiques :

— Adoption d'un projet accordant aux étudiants de l'Université de la Sarre l'équivalence des certificats d'études supérieures ci-après énumérés — et dans la limite de deux certificats — en vue de la Licence ès-Sciences d'enseignement : certificats M.P.C. et S.P.C.N., Chimie générale, Physique générale, Calcul différentiel et intégral, Mécanique rationnelle.

Cette disposition ne peut être un avantage que pour les Français résidant en Sarre et les Sarrois qui veulent se faire naturaliser Français ;

— Adoption d'un vœu de la Section permanente de l'Enseignement Supé-

(1) Le baccalauréat technique actuel est maintenu.

rieur tendant à permettre aux candidats à la Licence ès-Sciences physiques de remplacer le certificat d'études supérieures de Géologie par celui de Minéralogie ;

— Renvoi pour étude à la Section permanente du Conseil Supérieur du projet concernant les rapports éventuels et les attributions respectives du Conseil Supérieur et du Comité technique paritaire ministériel ;

— Etude d'un projet de décret portant transformation des Médersas algériennes en Lycées Franco-musulmans.

Ce dernier projet devant faire l'objet d'une nouvelle étude à la première session de 1950, je prie mes collègues enseignant en Algérie de vouloir bien me communiquer les renseignements qu'ils peuvent posséder sur ces établissements et, en particulier, sur le niveau des études mathématiques (professeurs ; titres ; horaires ; programmes ; sanctions ; caractère secondaire, etc...).

Une nouvelle session du Conseil Supérieur s'est tenue les 5 et 6 décembre 1949.

Ont été adoptés :

Trois projets d'arrêtés relatifs aux Professorats de Mathématiques, de Mécanique générale et de Mécanique appliquée des Ecoles Nationales d'Ingénieurs d'Arts-et-Métiers.

Nous avons obtenu la suppression de la limite d'âge supérieure fixée primitivement à 35 ans.

Le projet apparaît, dans son ensemble, comme une codification souhaitable d'un concours de recrutement qui, d'après ses programmes et ses épreuves donnera de sérieuses garanties sur la culture et les aptitudes professionnelles des candidats.

Le Conseil a repoussé des vœux relatifs à l'institution d'une épreuve facultative de langues provençale, bretonne et basque au Baccalauréat.

A été adopté, après modification, un projet d'arrêté relatif aux diplômes d'études supérieures de Lettres.

Enfin, et j'attire ici l'attention de nos collègues sur l'importance de la question, il a été présenté au Conseil, pour avis, un *projet de loi portant réforme et statut de l'Enseignement public*.

On trouvera ci-après, dans un article spécial, des informations complémentaires sur l'état de la question.

E. JACQUEMART.